

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western Region PO Box 1408, Room 100 167 Lombard Ave. Winnipeg Manitoba R3C 2Z1

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet				
Laboratory Air Classifer				
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
5K003-139994/A		2012-	06	-21
Client Reference No N° de ro 5K003-139994	éférence du client	•		
GETS Reference No N° de re PW-\$WPG-016-8100	éférence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	°۷	ME
WPG-2-35058 (016)				
Solicitation Closes - L'invitation prend fin Time Zone Fuseau horaire				
at - à 02:00 PM on - le 2012-07-12			Central Daylight Saving Time CDT	
F.O.B F.A.B.				
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Bu	yer Id - Id de l'acheteur
Hall, Marlene wpg016			og016	
Telephone No N° de télépho	one	FAX No N° de FAX		
(204) 984-6423 ()		(204) 983-7796		
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service CANADIAN GRAIN COMMIS 1622-303 MAIN ST WINNIPEG MANITOBA R3C3G8 Canada	es et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée		
See Herein			
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur		
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur			
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)			
Signature	Date		



Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-139994/A

5K003-139994

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

File No. - N° du dossier

WPG-2-35058

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

DEMANDE DE PROPOSITION

TURBOSÉPARATEUR DE LABORATOIRE

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relative à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clause du guide des CCUA

Liste des annexes:

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

Annexe C Tableau de conformité - spécifications techniques, critères minimaux obligatoires

5K003-139994/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-139994

WPG-2-35058

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'Unité de recherches sur les légumineuses du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) à la Commission canadienne des grains (CCG) à Winnipeg (Manitoba) au Canada a besoin d'un turboséparateur de laboratoire afin d'élargir les travaux de recherche sur les légumineuses.

Une liste complète des spécifications obligatoires est présentée à l'annexe C - Tableau de conformité.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions . Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformises d'achat</u> (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho- fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-03-02) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T Condition du matériel (2007-11-30)

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

5K003-139994/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-139994

File No. - N° du dossier WPG-2-35058

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **cinq (5) jours** civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au **Manitoba**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (2 copies papier) Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

5K003-139994/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-139994

Amd. No. - N° de la modif.

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

File No. - N° du dossier

WPG-2-35058

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats cologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

encourage les soumissionnaires à:

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Clauses du guide des CCUA

C3011T Fluctuation du taux de change (2010-01-11)

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

(a) Les soumissionnaires doivent satisfaire aux spécifications obligatoires énoncées à l'annexe C, tableau de conformité.

Les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission la documentation technique, par exemple des feuilles de spécifications, des brochures techniques et des photographies ou des illustrations, qui démontre la conformité à chaque critère obligatoire énuméré à l'annexe C - Tableau de conformité. Si de la documentation technique spécifique n'est pas disponible, le soumissionnaire doit rédiger une explication détaillée qui démontre la conformité technique de sa soumission. Si la documentation technique demandée n'est pas fournie, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui accordera un délai pour se conformer à cette exigence. Si le

5K003-139994/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-139994

File No. - N° du dossier WPG-2-35058

soumissionnaire omet de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à cette exigence dans le délai fixé, sa soumission sera jugée irrecevable.

(b) Les soumissionnaires doivent respecter la date de livraison obligatoire, qui est le 31 mars 2013 au plus tard.

1.2 Évaluation financière

Les soumissionnaires doivent fournir une description de leur mécanisme d'établissement prix, conformément aux instructions détaillées à l'annexe «B», Base de paiement.

des

1.2.1 Clauses du guide des CCUA

A0222T Évaluation du prix

(2010-01-11)

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ 5K003-139994/A$

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5K003-139994

WPG-2-35058

1.1 Programme de contrats fédéraux - attestation Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$ (A3031T 2010-08-16)

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
 b) () n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'quit en matire d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) () est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) () n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDCC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : ______.

Des renseignements supplémentaires sur le <u>PCF</u> sont offerts sur le site Web de RHDCC.

1.2 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe «A», Besoin.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

5K003-139994/A

wpg016

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5K003-139994 WPG-2-35058

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des <u>Clauses et conditions uniformises d'achat</u> (http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-03-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard les 31 mars 2013.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Marlene Hall
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisioinnements
167, av. Lombard, pièce 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 2Z1

Téléphone : 204 984-6423 Télécopieur : 204 983-7796

Courriel: marlene.hall@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat la Commission canadienne des grains

La personne-ressource sera déterminée à l'attribution du contrat.

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5K003-139994/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5K003-139994

WPG-2-35058

5.3	Représentant	de l'entre	preneur
-----	--------------	------------	---------

Nom:	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel:	

6. **Paiement**

6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de facon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du quide des CCUA

H1000C	Palement unique	(2008-05-12)
C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	(2007-11-30)
C2605C	Droits de douane et taxes de vente du Canada	(2008-05-12)
	- entrepreneur établi à l'étranger	
C5201C	Frais de transport payés d'avance	(2008-05-12)

Instructions relatives à la facturation

- L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du (a) contrat pour attestation et paiement.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

5K003-139994/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5K003-139994

WPG-2-35058

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur **au Manitoba**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2012-03-02) Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiment;
- (e) Annexe C, Tableau de conformité;
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

11. Clauses du quide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	(2006-06-16)
B7500C	Marchandises excédentaires	(2006-06-16)
G1005C	Assurances	(2008-05-12)

5K003-139994/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-139994

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-2-35058

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE « A »

BESOIN

L'Unité de recherches sur les légumineuses du Laboratoire de recherches sur les grains (LRG) à la Commission canadienne des grains (CCG) a besoin d'un turboséparateur de laboratoire afin d'élargir les travaux de recherche sur les légumineuses.

Le principal objectif du programme de recherches sur les légumineuses du LRG consiste à connaître les facteurs qui influent sur les composants biochimiques et la qualité à l'utilisation finale des légumineuses canadiennes. Le programme de recherches sur les légumineuses porte aussi sur la mise au point de méthodes nouvelles ou améliorées pour mesurer et évaluer la qualité à l'utilisation finale. Le turboséparateur de laboratoire sera utilisé pour produire des fractions de légumineuses, ce qui nous permettra d'étudier le lien entre les caractéristiques de la qualité des légumineuses et la qualité à l'utilisation finale des produits de légumineuses. L'information obtenue de cette recherche aidera à la diversification des utilisations finales des légumineuses canadiennes et à l'amélioration de leur qualité marchande.

Livraison obligatoire, destination franco bord, au plus tard le 31 mars 2013.

Veuillez consulter l'annexe C - Tableau de conformité pour les instructions complètes concernant toutes les spécifications que vous devez respecter pour que votre soumission soit jugée recevable. Il est obligatoire de remplir le tableau de conformité. Les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission la documentation technique, par exemple des feuilles de spécifications, des brochures techniques et des photographies ou des illustrations, qui démontre la conformité à chaque critère obligatoire énuméré à l'annexe C - Tableau de conformité. Si de la documentation technique spécifique n'est pas disponible, le soumissionnaire doit rédiger une explication détaillée qui démontre la conformité technique de sa soumission. Si la documentation technique demandée n'est pas fournie, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui accordera un délai pour se conformer à cette exigence. Si le soumissionnaire omet de donner suite à la demande de l'autorité contractante et de se conformer à cette exigence dans le délai fixé, sa soumission sera jugée irrecevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation 5K003--139994/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client

WPG-2-35058

5K003-139994

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Une fois remplie, l'annexe B sera considérée comme étant la soumission financière du soumissionnaire.

Les prix fixes doivent être des **prix unitaires fermes**, destination franco bord, y compris tous les frais de livraison et de débarquement, conformément aux exigences énoncées à l'annexe A – Besoin et à l'annexe C – Tableau de conformité. La TPS, s'il y a lieu, doit être indiquée séparément sur toute facture subséquente.

Article	Description	Quantité	Unité de distribution	Prix unitaire
1	Turboséparateur de laboratoire, conformément aux exigences indiquées à l'annexe C – Tableau de conformité.	1	chacun	\$
2	Tuyau de dérivation du séparateur au filtre, conformément aux exigences indiquées à l'annexe C – Tableau de conformité.	1	chacun	\$
Garantie: au moins un an pour les pièces standard et la main-d'œuvre.			\$	
Frais de livraison : y compris les frais de débarquement, destination franco bord à la Commission canadienne des grains, Laboratoire de recherches sur les grains, 303, rue Main, pièce 1622, Winnipeg (Manitoba) Canada.			\$	
			Sous-total	\$
TPS, s'il y a lieu			\$	
			TOTAL	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation 5K003-139994/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

5K003-139994

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-2-35058

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg016

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C

TABLEAU DE CONFORMITÉ

L'annexe C, la tableau de conformité est attaché en tant que document PDF.